



AVENANT n°2

à la

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE)

Entre

L'État, représenté par Josiane Chevalier, Préfète du Département du Bas-Rhin et désigné ci-après par les termes « le Préfet », d'une part,

Et

Le Département du Bas-Rhin, représenté par Frédéric Bierry, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019

Vu l'instruction n°DGCS/SD1/2019/24 du 04 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « Contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SDPAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 20 décembre 2018 entre l'Etat et le Département du Bas-Rhin, ci-annexée,

Vu la délibération de la Séance Plénière du Département du Bas-Rhin en date du 4 février 2019 de la Séance Plénière autorisant le Président du Conseil départemental à signer le présent avenant à la convention,

Vu la délibération de la Séance Plénière du Département du Bas-Rhin en date du 15 octobre 2020,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Le paragraphe 2.3.1 de la convention du 20 décembre 2018 est complété par les éléments suivants :

« Au titre de l'année 2020, le soutien financier de l'Etat s'élève à un montant de 1 535 544,10 €.

Dans le cas où le contenu des actions serait modifié ou de nouvelles actions créées, le département du Bas-Rhin s'engage à transmettre de nouvelles fiches- actions. »

ARTICLE 2

A l'issue du processus d'évaluation de l'exécution des actions déployées en 2019, le département s'engage à compléter la matrice des indicateurs, des résultats obtenus et à ajuster, le cas échéant, les cibles annuelles.

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 4

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Strasbourg, le

Le Président du Conseil départemental
du Bas-Rhin

Le Préfet du Bas-Rhin

Frédéric BIERRY

Josiane CHEVALIER

Pour visa, le directeur régional des finances publiques de la Région Grand Est

Annexe : Liste des référentiels d'activité pour l'imputation des crédits de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Annexe 8

Liste des référentiels d'activité pour l'imputation des crédits de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Programme 0304 - Inclusion sociale et protection des personnes

OS : Opération Stratégique

OP : Opération Programmée

OB : Opération Budgétaire

ACT : Activité

Type référentiel	Code	Désignation	Description	Domaine fonctionnel associé
OS	030450	Inclus°ScialeProtPer	Inclusion sociale et protection des personnes	
OP	03045019	SNPLP	Prévention et lutte contre la pauvreté des enfants	
OB	0304501919	Contract°CD&métros	Mesures relevant de la contractualisa° avec les CT	
	ACT 030450191901	Acc sorties ASE	Accompagnement des jeunes sortant de l'ASE	0304-19-01
	ACT 030450191902	Format° trav soc CD	Formation travail social CD contract	0304-19-01
	ACT 030450191903	1er accueil social	1er accueil social inconditionnel	0304-19-01
	ACT 030450191904	Référents parcours	Référents de parcours	0304-19-01
	ACT 030450191905	Maraudes mixtes	MaraudesEtat(sans abri)/conseil département (ASE)	0304-19-01
	ACT 030450191906	Prévent°Spé contract	Soutien à des actions de prévention spécialisée	0304-19-01
	ACT 030450191907	GA / Insertion BRSA	Garantie d'activité et insertion des BRSA	0304-19-01
	ACT 030450191908	FAPI	FAPI	0304-19-01
	ACT 030450191910	Initiatives locales	Initiatives locales	0304-19-01
	ACT 030450191911	Petite enfance	Formation des professionnels de la petite enfance	0304-19-01
	ACT 030450191912	Bassin minier	Bassin minier	0304-19-01
	ACT 030450191913	Outre-mer	Outre-mer	0304-19-01
OB	0304501920	Investisst social	Mesures d'investissement social (hors contract)	
	ACT 030450192001	Petits-déj à l'école	Petits-déjeuners à l'école	0304-19-02
	ACT 030450192002	Tarif° soc cantines	Tarifification sociale cantines	0304-19-02
	ACT 030450192003	Form° pro petite enf	Formation des professionnels de la petite enfance	0304-19-02
	ACT 030450192004	Généralisation PCB	Généralisation des points conseil budget	0304-19-02
	ACT 030450192005	Centre nat trav soc	Centre national ressources en travail social HCTS	0304-19-02
	ACT 030450192006	Pilotage contract	Gouvernance/pilotage contractualisation	0304-19-02
	ACT 030450192007	Forma°TS HorsContrac	Formation des travailleurs sociaux hors contract	0304-19-02
	ACT 030450192008	Subventions	Subventions	0304-19-02
	ACT 030450192009	Prévent° délinquance	Prévention de la délinquance	0304-19-02
OB	0304501921	Contract régions	Contractualisation avec les régions	
	ACT 030450192101	Contract régions	Contractualisation avec les régions	0304-19-03
OB	0304501922	Contract métropoles	Contractualisation avec les métropoles	
	ACT 030450192201	Contract métropoles	Contractualisation avec les métropoles	0304-19-04
OB	0304501923	Marge de man. terr.	Marge de manœuvre territoriale	
	ACT 030450192301	Petite enfance	Petite enfance	0304-19-05
	ACT 030450192302	Santé	Santé	0304-19-05
	ACT 030450192303	Insertion emploi	Insertion emploi	0304-19-05
	ACT 030450192304	Accès aux droits	Accès aux droits	0304-19-05
	ACT 030450192305	Jeunes	Jeunes	0304-19-05
	ACT 030450192306	Alimentation	Alimentation	0304-19-05
	ACT 030450192307	Divers	Divers	0304-19-05